

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 MARS 2023 à 19H00**



N° 028B/2023 – Réhabilitation thermique de la crèche BOUTCHOU : demandes de subventions

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **21** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absents : **1** – Votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 29 MARS, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 23 MARS 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), RONGEAT Stéphane (pouvoir donné à Céline ROUSSEL), VAUGEIS Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO).

ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR :

Monsieur GRUET Alexis

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Conformément aux objectifs d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments que la commune s'est assignée, il est proposé au Conseil municipal d'engager un programme ambitieux de rénovation sur le **Pôle petite enfance** (partie crèche). D'après les estimations réalisées par ALEC 01, le bouquet de travaux envisagés permettrait de réaliser environ 32 % d'économies d'énergie, pour un montant total de **118 547€ HT** réparti comme suit :

- Remplacement des menuiseries extérieures (88 344,00€ HT),
- Reprise étanchéité toiture terrasse – 1^{ère} tranche (16 350,00€ HT)
- Relamping LED (8 111, 81 € HT),
- Déstratificateurs d'air (5 740,50 € HT).

Au vu des travaux envisagés dans les locaux de la crèche et des économies d'énergie estimées, la commune a l'opportunité de solliciter divers co-financements retracés dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €
Remplacement menuiseries	88 344	Etat (Fonds vert - 22 %)	26 571
Reprise étanchéité toiture terrasse (1° tr.)	16 350	CAF (FME – 58 %)	68 267
Relamping led	8 112	Sous-total subventions (80 %)	276 022
Installation destratificateurs d'air	5 741		
		Emprunt (20 %)	23 709
Totaux	118 547	Totaux	118 547

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation thermique des locaux de la crèche présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de la CAF,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

